

l'ensemble de nos services sociaux, dispensateurs d'aide, en fonction seulement des pauvres, mais en fonction de la population entière. C'est là le genre d'étude que nous avons à l'esprit.

Puis-je faire une autre remarque relative au caractère régressif de cette formule. Le calcul du pourcentage des cotisations patronales importe peu. Où nous relevons ce caractère régressif c'est dans le fait que la personne qui dispose d'un niveau de vie raisonnable ou aisé est plus en mesure de payer, et qu'il lui en coûte moins. Elle dépense moins pour obtenir la sécurité que ne le fait une personne pauvre, et quelle que soit la façon dont vous fassiez cette répartition, c'est cela qui est régressif.

M. KNOWLES: Madame la présidente, je serais curieux de savoir si M. Lyons irait jusqu'à inclure dans l'ensemble du tableau certains éléments comme le bouleversement consécutif à l'automatisation et d'autres changements—j'entends par là, ces sortes de questions qu'évoquent Galbraith et d'autres qui affirment que les gens devraient être payés même s'ils ne travaillent pas. En d'autres termes, envisagez-vous la question d'un revenu garanti pour tous?

M. LYONS: Oui. Ces questions intéressent tous les citoyens. Je ne peux à ce sujet parler pour les gens du métier; je peux seulement donner mon opinion personnelle, mais à mon avis les spécialistes estiment qu'à l'heure actuelle tous n'ont pas l'occasion d'être employés profitablement. Ce n'est peut-être pas ainsi qu'il faut définir la production, mais il existe aujourd'hui, dans le monde et dans ce pays, de nombreux secteurs qui requièrent de la main-d'œuvre et des services. Peut-être s'agit-il d'une redistribution des gens et de leur rééducation, mais sans aucun doute nous devrions nous employer à voir nos citoyens engagés utilement dans l'existence et non nous contenter de les mettre à la retraite et de les maintenir dans une existence passive.

M. KNOWLES: Il s'agit là d'un problème qui intéresse toute la société et non seulement les pauvres?

M. LYONS: Sans aucun doute.

M. FRANCIS: Madame la présidente, j'ai été particulièrement frappé par le caractère objectif du rapport: on nous y indique qu'un système équilibré de sécurité sociale doit grouper l'assistance sociale—qui est le secteur le plus ancien, dans l'ordre chronologique—l'assurance sociale et les prestations à taux uniforme. Il semble que peu d'exposés antérieurs aient autant insisté sur ce point. Ce qui retient surtout mon attention c'est le besoin pressant d'une intervention sur le plan individuel. Nous parlons des lacunes de nos programmes et votre groupe, comme il fallait s'y attendre, est conscient du besoin d'une aide supplémentaire et d'une intervention sur le plan individuel adaptée aux exigences de chacun.

Je désirerais corriger ce qui pourrait être de ma part un malentendu; peut-être ai-je pu ne pas très bien entendre. On compte en 1964 4.8 p. cent des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui ont reçu un supplément, mais 19 p. cent des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse reçoivent une assistance supplémentaire après vérification de leurs moyens, et cela se traduit par un peu plus de 100,000 personnes.

M. MORROW: C'est exact.

M. FRANCIS: Hier soir, le professeur Clark a bien précisé qu'il pensait que l'assistance-vieillesse devait être étendue au-delà de l'âge de 69 ans. Je présume que vous êtes d'accord avec cette recommandation. Pensez-vous que dans le tableau d'ensemble ce soit là une des lacunes?

M. MORROW: S'il m'était permis d'intervenir à ce stade de la discussion, je dirais que ce tableau des besoins mérite d'être individualisé, particulièrement à l'égard des gens âgés où on a besoin d'une aide spéciale. Dans certains cas, il est moins cher, en réalité, pour la communauté de fournir une aide au-delà des versements de base de façon que les gens puissent demeurer indépendants.